

**ENJEU – Association intercommunale de Rolle et environs
Conseil Intercommunal du 30 septembre 2026**

**Rapport de la Commission des finances
Préavis No 12-2026**

Demande d'un crédit d'étude de CHF 17'000.- pour l'analyse des modalités de répartition des charges entre les communes, en particulier des investissements liés à la construction et à la rénovation des bâtiments scolaires et d'accueil de jour ayant fait l'objet d'un financement accordé par le Conseil intercommunal.

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Notre commission, composée de Mesdames Anne-Laure Berger, Diane Sutter, Virginie Burnier et Anne Guisolan, ainsi que de Messieurs Rolf Keller, Christian Scaiola et Jean-Michel Dufour, s'est réunie le mercredi 2 septembre 2026 à Rolle (bureaux d'Enjeu).

Mesdames Mery Sylvie, Natacha Jaquier et Marinella Page, membres du Codir, étaient présentes à notre réunion.

Pour prendre position, nous avons examiné le préavis mentionné, reçu le 20 août, qui nous a également été présenté dans le détail. Nous remercions l'ensemble de nos interlocutrices pour la transparence des explications reçues.

Préambule

Comme indiqué dans le préavis, il existe plusieurs clés de répartition (scolaire, investissement, accueil de jour, bibliothèque, etc.) définies dans les statuts pour répartir les charges qui incombent à l'exécution des missions de ladite Association. Avec l'entrée en vigueur de la Nouvelle Péréquation Intercommunale (NPIV), il s'avère nécessaire de vérifier que le modèle actuel répond aux nouveaux principes d'équité entre les communes.

Situation actuelle et besoins

Ce préavis entend donc traiter de manière générale toutes les clés de répartition.

Le thème de la clé d'investissement (construction et rénovation des bâtiments scolaires), qui est le plus sensible, a été discuté préalablement dans le cadre d'un postulat auquel le Comité de direction a répondu le 12 juin 2024. Les charges liées à l'immobilier sont réparties notamment sur la base de la valeur du point d'impôt. La cohérence de cette façon de faire doit aujourd'hui être réévaluée au regard des nouvelles règles induites par l'introduction de la NPIV. Le but est aussi d'éviter que certaines communes se sentent lésées.

La complexité de ces enjeux financiers est importante. Dans ce contexte, il a paru opportun au Comité de direction de demander un regard externe et objectif. Il s'est tourné vers une fiduciaire ayant une grande expérience dans l'accompagnement des collectivités publiques vaudoises. Le Comité espère que ce regard indépendant permettra de trouver une répartition des charges qui fasse consensus entre toutes les communes.

Notre Commission soutient cette initiative, pour autant que l'expertise externe permette d'examiner la situation globale de l'Association, de la comparer aux bonnes pratiques et d'identifier rapidement la solution la plus adéquate, notamment au moyen de simulations de répartition des charges. Dans ce domaine très spécialisé, la mise en concurrence de plusieurs experts paraît difficile. Il est surtout essentiel d'actualiser rapidement les statuts, à un moment charnière où l'Association s'apprête à mener des projets d'envergure. C'est aussi le bon moment afin que cette nouvelle législature commence sur de bonnes bases, au vu du grand nombre de nouveaux membres du Comité de Direction.

Conclusion

Au vu de ce qui précède et des informations portées à notre connaissance, notre commission, à l'unanimité, recommande d'accepter le préavis no 12-2026 et ses conclusions, à savoir :

- D'adopter le préavis No 12-2026 Demande d'un crédit d'étude de CHF 17'000.- pour l'analyse des modalités de répartition des charges entre les communes, en particulier des investissements liés à la construction et à la rénovation des bâtiments scolaires et d'accueil de jour ayant fait l'objet d'un financement accordé par le Conseil intercommunal;
- D'accorder au Comité de direction un crédit complémentaire au budget 2026 de CHF 17'000.- TTC pour ce mandat;
- D'autoriser le Comité de direction à utiliser les liquidités courantes.

Rolle, le 16 septembre 2026

Rolf Keller, Président

Anne-Laure Berger

Diane Sutter



Anne Guisolan

Virginie Burnier

Christian Scaiola

Jean-Michel Dufour